



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-143151>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **25-143151**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : SICTIAM (06)

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : TRAVAUX NÉCESSAIRES AU DÉPLOIEMENT ET À LA MAINTENANCE
D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES - 2 LOTS - Relance du Lot 1 :
Infrastructures de Génie Civil

Description : La présente consultation a pour objet des travaux nécessaires au déploiement et à la maintenance d'infrastructures de communications numériques - Relance du lot 1 Infrastructures de Génie civil, à la suite de sa résiliation pour motif d'intérêt général. La description détaillée des travaux est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Identifiant de la procédure : 46b87641-500d-46f4-9034-638366f7483a

Identifiant interne : 2025-AFFAIRE-22

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : L'accord-cadre est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2162-2, R.2162-4 à R.2162-5, R.2162-7 à R.2162-8 et R.2162-10 L.2171-2 et R.2171-1 du Code de la commande publique. La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en œuvre avant la signature du contrat. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en œuvre après la signature du contrat sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de

2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

2.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45112100 Travaux de creusement de tranchées

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45231600 Travaux de construction de lignes de communications

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32562200 Câbles de télécommunications à fibres optiques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45314000 Installation de matériel de télécommunications

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Les prestations seront exécutées dans les communes membres du SICTIAM plus particulièrement dans les communes du département des Alpes-Maritimes.

Ville : Sophia Antipolis

Code postal : 06905

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 6,100,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Les critères, sous-critères de sélection des offres, ainsi que leurs méthodes de notation sont indiqués aux articles 6.3 et 6.4 du Règlement de la Consultation (RC). Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte. Les autres plis, précédemment déposés par le candidat, seront rejetés sans avoir été ouverts. Le SICTIAM ne prendra donc pas connaissance du contenu de ces plis. Toute modification de l'offre du candidat doit en conséquence donner lieu à une nouvelle transmission de l'intégralité de l'offre comprenant la ou les modifications. Les pièces à fournir au titre de l'offre sont indiquées à l'article 4.6 du Règlement de la Consultation (RC). Le Budget du SICTIAM ou de chaque adhérent financera les dépenses afférentes au marché. Dans le cas où le marché subséquent est supérieur à 50 000 euros hors taxes et si le délai d'exécution est supérieur à deux mois, une avance de 5 % est accordée au titulaire (sauf indication contraire dans l'acte d'engagement). Toutefois, le paiement de cette avance n'est possible qu'après constitution d'une garantie à première demande. Le marché prévoit une retenue de garantie.

Base juridique :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Infrastructures de Génie Civil

Description : Le présent lot prévoit les études et l'exécution de travaux de Génie Civil (tranchées, chambres télécoms), l'audit d'infrastructures génie civil existantes, ... La description détaillée des spécifications techniques est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). La forme du contrat est un accord-cadre multi-attributaires (2 titulaires maximum) s'exécutant par la passation de marchés subséquents à prix unitaires sur quantités constatées, par application des prix définis dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) des titulaires. Les modalités détaillées de l'accord-cadre sont précisées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP). Le montant maximum des commandes par application des prix définis dans le Bordereaux des Prix Unitaires (BPU) pour la durée totale d'exécution de l'accord-cadre, reconductions comprises, est de 6 100 000 €HT. Le délai d'exécution des travaux sera indiqué dans chaque marché subséquent. L'accord-cadre comporte une clause d'insertion professionnelle, dont les modalités sont fixées à l'article 2.4 du CCAP.

Identifiant interne : 2025-AFFAIRE-22_Lot1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Marché de travaux

Nomenclature principale (cpv): 45112100 Travaux de creusement de tranchées

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45231600 Travaux de construction de lignes de communications

Nomenclature supplémentaire (cpv): 32562200 Câbles de télécommunications à fibres optiques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 45314000 Installation de matériel de télécommunications

Options :

Description des options : Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée ferme de 12 mois. Il est ensuite renouvelable 3 fois pour des périodes de 12 mois par reconduction expresse. Dans les 3 mois précédant la fin de chaque période de validité du marché, l'acheteur signalera par écrit au titulaire s'il souhaite la reconduction du contrat. Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction du marché. Il est précisé que l'accord-cadre prend fin lorsque son montant maximum indiqué à l'article 1.8 du CCAP est atteint.

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Les prestations seront exécutées dans les communes membres du SICTIAM plus particulièrement dans les communes du département des Alpes-Maritimes.

Ville : Sophia Antipolis

Code postal : 06905

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 16/03/2026

Date de fin de durée : 15/03/2030

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

L'acheteur se réserve le droit d'effectuer des achats supplémentaires auprès du contractant, comme décrit ici : En application de l'article R.2122-7 Code de la commande publique, pour la réalisation de travaux similaires à ceux qui ont été confiés au titulaire du présent marché passé après mise en concurrence, l'acheteur peut recourir à une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés de travaux peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 6,100,000 Euro

Valeur maximale de l'accord-cadre : 6,100,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Le marché en question convient aussi aux petites et moyennes entreprises (PME)

5.1.7 Marché public stratégique

Objectif du marché public stratégique : Pas de passation de marché stratégique

Critères marchés publics écologiques : Pas de critères applicables aux marchés publics écologiques

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Description : Prix

Pondération (points, valeur exacte) : 30

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Pondération (points, valeur exacte) : 70

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-securises.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-securises.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Les soumissionnaires peuvent présenter plusieurs offres : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 02/02/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 120 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Un accord de confidentialité est requis : non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

Informations relatives aux délais de recours : La procédure du référé pré-contractuel prévue aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) peut être mise en oeuvre avant la signature du contrat. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de justice administrative (CJA) peut également être mise en oeuvre après la signature du contrat sauf introduction préalable d'un référé pré-contractuel. Un recours pour excès de pouvoir peut être introduit contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, dans un délai de 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Un recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat signé peut être introduit dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (CE, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, req. n°358994 ; article L.521-1 du Code de justice administrative).

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, avec remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 2

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

Enchère électronique : non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal administratif de Nice

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Nice

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SICTIAM (06)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SICTIAM (06)

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée : SICTIAM (06)

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : SICTIAM (06)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : SICTIAM (06)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Nice

Organisation qui reçoit les demandes de participation : SICTIAM (06)

Organisation qui traite les offres : SICTIAM (06)

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : SICTIAM (06)

Numéro d'enregistrement : 25060187900076

Adresse postale : Les Oréades - 125 rue des Amandiers - CS70257

Ville : Sophia Antipolis Cedex

Code postal : 06905

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : marches@sictiam.fr

Téléphone : +33 492969292

Télécopieur : +33 492969296

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://www.sictiam.fr>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Centrale d'achat qui acquiert des fournitures et/ou des services destinés à d'autres acheteurs

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Nice

Numéro d'enregistrement : 17060005000026

Département : Alpes-Maritimes

Adresse postale : 18 avenue des fleurs

Ville : NICE CEDEX 1

Code postal : 06050

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Point de contact : greffe.ta-nice@juradm.fr

Adresse électronique : greffe.ta-nice@juradm.fr

Téléphone : +33 489978600

Télécopieur : +33 493557831

Adresse internet : <https://nice.tribunal-administratif.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://nice.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : a2501fa0-7981-4306-af2e-6edeafa027fa - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 30/12/2025 à 15:38

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/12/2025